



DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE RELATIVE A LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET A L'ESCLAVAGE MODERNE

Kelly Services Inc., ainsi que ses filiales (collectivement « Kelly ») appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des êtres humains et de l'esclavage. Ces activités sont des crimes et une violation des droits de l'homme fondamentaux. Elles prennent diverses formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, qui ont toutes en commun la privation de la liberté d'une personne par une autre pour l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales.

Nous nous engageons à mettre en œuvre et à appliquer des politiques et des contrôles afin de garantir que la traite des êtres humains et l'esclavage n'ont lieu nulle part dans nos propres activités ou dans nos chaînes d'approvisionnement. Cela inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes liées à la traite des êtres humains :

- Participer à toute forme de traite des êtres humains en organisant ou en facilitant le voyage d'une personne en vue de l'exploiter ;
- Procurer des actes sexuels à des fins commerciales dans le cadre de l'exécution d'un travail quel qu'il soit ;
- Le recours au travail forcé dans l'exécution de tout travail ou la contrainte exercée sur toute personne pour qu'elle exécute un travail ou une activité sous la menace d'une sanction ;
- Détruire, dissimuler, confisquer ou empêcher de toute autre manière un employé d'accéder à ses documents d'identité ou d'immigration, tels que les passeports ou les permis de conduire, quelle que soit l'autorité qui les a délivrés ;
- Recourir à des pratiques trompeuses ou frauduleuses lors du recrutement de candidats/salariés ou de l'offre d'emploi ;
- Recourir à des recruteurs qui ne respectent pas la législation du travail du pays dans lequel le recrutement a lieu ;
- Facturer des frais de recrutement aux demandeurs/candidats/employés ;
- Ne pas assurer le transport de retour ou ne pas payer les frais de transport de retour à la fin de l'emploi, pour un employé qui n'est pas un ressortissant du pays dans lequel le travail a lieu et qui interdit la traite des personnes qui ont été amenées dans ce pays pour travailler sur un contrat ou un contrat de sous-traitance du gouvernement américain (pour les parties de contrats exécutées en dehors des États-Unis), sauf si l'employé est légalement autorisé à rester dans le pays où se trouve l'emploi et choisit de le faire, ou si une agence appropriée a exempté cette exigence ;
- Ne pas fournir le transport de retour ou ne pas payer les frais de transport de retour à la fin de la période d'emploi, pour un employé qui n'est pas un ressortissant des États-Unis et qui a été amené aux États-Unis pour travailler sur un contrat ou un contrat de sous-traitance du gouvernement américain, si le paiement de ces frais est exigé dans le cadre des programmes de travailleurs temporaires existants ou en vertu d'un accord écrit avec l'employé (pour les parties de contrats exécutées à l'intérieur des États-Unis), sauf si l'employé est légalement autorisé à rester dans le pays où se trouve l'emploi et choisit de le faire, ou si une agence appropriée a exempté de cette exigence ;
- Fournir ou aider à trouver un logement qui ne répond pas aux normes de logement et de sécurité du pays d'accueil ; et
- Si la loi ou les contrats l'exigent, ne pas fournir un contrat de travail, un accord de recrutement ou tout autre document de travail obligatoire par écrit et dans une langue que le salarié comprend.

Kelly interdit à ses employés, sous-traitants, vendeurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux de s'engager dans toute forme de traite des êtres humains ou d'esclavage moderne. Nous avons communiqué des lignes directrices spécifiques sur les actions qui peuvent être considérées comme relevant de la traite des êtres humains et de l'esclavage.

Kelly interdit les représailles à l'encontre de toute personne qui dépose une plainte ou signale une violation présumée de cette politique. Le code de conduite professionnelle et de déontologie de Kelly, sa politique en

matière de droits de l'homme et sa déclaration de politique de développement durable soutiennent également cet engagement. En outre, nous protégeons les mineurs grâce à notre politique d'emploi des mineurs et aux processus de soutien correspondants. Kelly aligne ses politiques sur le code de conduite de la Confédération mondiale du travail et est un fier signataire des principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies.

Nous attendons la même vigilance de la part de nos fournisseurs, comme le stipule notre code de conduite des fournisseurs, qui s'aligne sur le code de conduite de la Confédération mondiale du travail.

Convictions et engagements

Cette déclaration est faite au nom de Kelly Services, Inc. et de ses filiales (collectivement « Kelly »), conformément à l'article 54(1) de la loi britannique sur l'esclavage moderne, adoptée en 2015, et constitue notre déclaration contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne pour l'exercice financier se terminant le 28 décembre 2025 (la « Période de référence »). Notre rapport ne couvre pas les filiales que nous avons vendues ou cédées au cours de la période considérée. Toutefois, nous avons appliqué les mêmes mesures et la même approche générales décrites dans notre rapport à ces sociétés au cours de la période de référence précédant cette vente ou cession.

L'esclavage moderne des personnes, y compris des enfants, par l'exploitation par le secteur privé et le travail forcé n'est pas acceptable.

Nous pensons qu'une transparence accrue, une meilleure surveillance, une conformité détaillée et d'autres contrôles sont des moyens nécessaires et efficaces pour garantir la protection des droits de l'homme dans le monde. Nous reconnaissons les exigences de transparence de la loi britannique sur l'esclavage moderne et soutenons les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et leur exigence de « savoir et montrer » que nous travaillons dans le respect de tous les droits de l'homme.

Étant donné que nos travailleurs, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires sont répartis dans le monde entier, nous reconnaissons la portée mondiale de nos pratiques commerciales et de notre responsabilité à l'égard du public. Chez Kelly, nous sommes fiers de l'impact positif que nous avons sur nos communautés et de notre action en faveur d'un travail de meilleure qualité. Comme l'indique notre noble objectif, nous nous engageons à mettre les gens en contact avec le travail de manière à enrichir leur vie.

Nous nous engageons également à respecter et à protéger l'intégrité et la dignité humaines en découvrant les comportements abusifs et en y mettant un terme dans notre entreprise, notre chaîne d'approvisionnement et tout autre domaine sur lequel nous pouvons avoir un impact. Cela est particulièrement vrai dans le cadre de notre engagement à identifier, atténuer et éradiquer l'esclavage moderne, à savoir la traite des êtres humains et le travail forcé.

Nos activités, notre structure et nos chaînes d'approvisionnement

En tant que leader du secteur dans la fourniture de solutions de main-d'œuvre à un groupe diversifié de clients locaux, régionaux et mondiaux, Kelly (Nasdaq : KELYA, KELYB) et ses filiales, offrent une gamme complète de services d'externalisation et de conseil, ainsi que des services de recrutement de classe mondiale sur une base temporaire, temporaire-embauché et direct-embauché.

La société propose ces offres différenciées par l'intermédiaire de trois divisions spécialisées, chacune étant leader sur les marchés sur lesquels elle se concentre : Kelly Education ; Kelly Science, Engineering & Technology (SET) ; et Kelly Enterprise Talent Management (ETM)

Les activités de Kelly en matière de MSP, de RPO et de fournisseurs de services fonctionnels maintiennent une capacité globale en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. En 2024, Kelly a finalisé la cession de ses activités européennes de placement de personnel au sein de la division Internationale de la société, renforçant ainsi sa spécialisation dans les services de placement axés sur les résultats et les services spécialisés en Amérique du Nord, tout en conservant ses capacités mondiales en matière d'externalisation du processus de recrutement (RPO) et de gestion des services de personnel (MSP). En 2025,

Kelly a intégré ses domaines de spécialité P&I et OCG, répondant ainsi à une évolution de la demande des grandes entreprises vers des solutions intégrées de gestion des effectifs et permettant une approche de commercialisation plus rationalisée et plus efficace. En outre, la société a lancé une initiative stratégique pluriannuelle visant à intégrer toutes ses activités au sein d'un système d'entreprise unique. La première phase d'intégration de l'activité SET a été achevée et mise en service début 2026.

Kelly emploie directement plus de 4 900 personnes et plus de 375 000 intérimaires dans le monde, et joue un rôle dans la mise en relation de milliers d'autres personnes avec le monde du travail grâce à son réseau mondial de fournisseurs et de partenaires. Notre chaîne d'approvisionnement est un réseau de fournisseurs et de partenaires qui mettent du personnel à disposition pour fournir des services à nos clients et aux fournisseurs de biens et de services achetés par Kelly dans le cadre de nos activités opérationnelles.

En tant que fournisseur de solutions de talents, les biens achetés ou loués par Kelly comprennent des éléments tels que des espaces de bureaux, des équipements et des fournitures, du matériel informatique, des logiciels, des services de données, des frais de recrutement tels que des tableaux d'affichage, de la publicité, des services de sélection et des frais de voyage d'affaires comprenant les billets d'avion, l'hébergement et la nourriture.

Évaluation, prévention et atténuation des risques

Kelly reconnaît le risque de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et comprend que certaines parties de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne.

Kelly a déterminé qu'à l'heure actuelle, les risques les plus élevés sur la base de la fonction et de la géographie se situent dans nos opérations situées en Asie-Pacifique, la région EMEA étant considérée comme présentant un risque moyen. Les principaux domaines de risque dans nos fonctions commerciales sont l'approvisionnement des travailleurs dans les secteurs de l'assemblage électronique, de l'agriculture, de la fabrication et du divertissement.

Nous continuons à utiliser des données mondiales provenant de sources réputées pour comprendre les risques associés à l'accès des personnes aux droits politiques, ainsi que le risque de corruption dans les pays où nous pouvons fournir des talents directement ou par l'intermédiaire de notre chaîne d'approvisionnement.

Actions

Kelly prend des mesures pour s'assurer que l'esclavage et le trafic d'êtres humains n'ont pas lieu dans son entreprise ou dans sa chaîne d'approvisionnement grâce aux actions ci-dessous :

Nos activités

- Politique mondiale en matière de droits de l'homme
- Processus de vérification de la date de naissance dans le système de suivi des candidats
- Élaboration d'indicateurs de performance clés qui feront l'objet d'un suivi annuel et d'un rapport public :
 - % de validation et d'acceptation du code de conduite professionnelle et de déontologie
 - 2025 : 99,5 % de validation et d'acceptation
 - % de validation et d'acceptation du code de conduite des fournisseurs
 - 2025 : 98 % de validation et d'acceptation
 - % de validation et d'acceptation de la déclaration de politique générale relative à la traite des êtres humains et à l'esclavage
 - 2025 : 99,5 % de validation et d'acceptation
- Audits internes des succursales sur le respect des instructions de travail et des procédures d'intégration, qui comprennent des mesures de vérification, telles que le droit au travail et les contrats de travail, le cas échéant, ou d'autres activités locales d'enregistrement de la conformité.
- Ligne téléphonique sur l'intégrité gérée par un tiers indépendant pour faciliter le signalement confidentiel et anonyme de problèmes par les employés, les clients et les fournisseurs. Nous encourageons toutes les personnes associées à Kelly à signaler tout comportement contraire à l'éthique ou dangereux par

l'intermédiaire du programme de signalement de la conduite des affaires et de l'éthique de Kelly Services au 877.978.0049 ou à l'adresse suivante [Kellyservices.ethicspoint.com](https://kellyservices.ethicspoint.com) sans crainte de représailles.

- Le système de gestion des incidents de Kelly garantit que toutes les préoccupations sont examinées par une équipe de professionnels dévoués afin d'étayer l'incident et d'identifier et de mettre en œuvre toute mesure corrective applicable. Les activités de remédiation comprennent l'avertissement documenté, la suspension ou le retrait des fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de Kelly, le signalement aux autorités locales et le soutien aux personnes affectées par le comportement ou les conditions inacceptables, le cas échéant.
- En plus d'une enquête et d'une action immédiates, pour des raisons de transparence et de gouvernance, les réclamations fondées de gravité supérieure sont signalées au service de gestion des risques de Kelly, ainsi qu'au comité d'audit du conseil d'administration de Kelly.

Notre chaîne d'approvisionnement :

- Kelly dispose d'une fonction désignée de conformité et d'administration des fournisseurs qui joue le rôle de gardien entre Kelly et l'ensemble de nos plus de 4 000 fournisseurs actifs à l'échelle mondiale.
- Le code de conduite des fournisseurs définit les normes que notre réseau mondial de fournisseurs accepte d'adopter pour assurer des conditions de travail sûres, garantir le respect et la dignité des travailleurs et se conformer aux principes internationaux en matière de droits de l'homme et de gestion des affaires et de l'éthique professionnelle. Dans le cadre de la procédure d'intégration pour devenir un fournisseur agréé, tous les fournisseurs doivent lire, accepter et respecter notre code de conduite des fournisseurs.
 - Pour renforcer notre engagement en matière de conformité et de gestion des fournisseurs, une nouvelle technologie mise en œuvre au début de l'année 2024 ne permet pas d'accéder au statut de fournisseur pleinement approuvé sans l'acceptation par signature de notre code de conduite des fournisseurs.
- Kelly s'associe à ses clients en soutenant des cadres ou des méthodologies supplémentaires qui s'engagent à respecter les droits et le bien-être des travailleurs et des communautés du monde entier affectés par les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il peut s'agir d'audits probants et d'une formation des fournisseurs à l'élaboration de politiques et à l'évaluation des risques au sein de leur organisation.
- Kelly effectue régulièrement des audits de conformité auprès de ses fournisseurs, et demande notamment à ces derniers de lui communiquer leurs politiques en matière de code de conduite afin qu'il les examine.

Formation

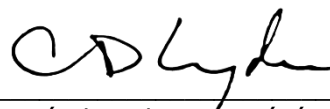
Kelly a mis en œuvre des activités de formation et de renforcement des capacités concernant la traite des êtres humains et l'esclavage moderne :

- Tous les nouveaux employés reçoivent des informations sur l'esclavage moderne dans le cadre de leur processus d'intégration chez Kelly.
- Tous les employés sont tenus de lire et de valider/accepter chaque année nos politiques et déclarations relatives à la traite des êtres humains et à l'esclavage.
- Des communications internes globales qui traitent à la fois de l'esclavage moderne et de notre politique de tolérance zéro, y compris les mesures à prendre pour signaler les abus.
- Développement de pratiques de remontée et d'évaluation des risques au sein de nos fonctions de conformité.

Évaluation de l'efficacité et perspectives d'avenir

La position de Kelly, ainsi que notre approche globale de la gestion de notre conformité à cette loi, continue d'évoluer. Kelly continuera à examiner les indicateurs suivants pour évaluer l'efficacité des mesures que nous prenons :

- Pourcentage d'achèvement des validations/acceptations de notre politique et de notre code
- Validation/acceptation du code de conduite des fournisseurs achevés
- Pourcentage du personnel du fournisseur soumis à un audit
- Signalements d'éventuels cas d'esclavage moderne
- Pour l'avenir, Kelly reconnaît la nécessité de renforcer en permanence l'évaluation des risques et la gouvernance au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Cela implique un examen méticuleux de la manière dont nous alignons notre travail sur les clients et les fournisseurs et dont nous utilisons des données pour évaluer et contrôler l'impact de notre chaîne d'approvisionnement.



Chris Layden, président-directeur général de Kelly
Approuvé par le Conseil d'administration : 6 mai 2026